

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

### PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, . . . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, . . . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

### PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

### ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

Jeudi, jour de l'Ascension, nos ateliers étant fermés, l'Écho saumurois ne paraîtra pas.

## Chronique Politique.

La Diète de Francfort, dans sa séance du 5 mai, a été saisie d'une proposition de la Saxe, destinée à provoquer une résolution fédérale invitant, en vertu de l'article 11 du pacte fédéral, la Prusse à donner des explications rassurantes, afin que la Diète ne soit pas mise dans le cas d'appliquer l'article 19 de l'acte final.

La Saxe a communiqué à la Diète les notes échangées entre elle et la Prusse, d'où il résulterait que le gouvernement prussien est maintenant dans l'intention de mettre à exécution les mesures dont il a menacé éventuellement le cabinet de Dresde. La Saxe a exposé que, puisqu'elle avait armé uniquement pour être en état de remplir ses obligations fédérales, elle désirait être autorisée à continuer ses armements dans ce but. Elle demande que le gouvernement prussien soit invité immédiatement, en vertu de l'article 11 du pacte fédéral, à faire à la Diète des déclarations propres à tranquilliser les esprits.

La Prusse a déclaré que l'article 11 n'était pas applicable dans le cas actuel, attendu que ses préparatifs avaient eu jusqu'à présent un caractère purement défensif.

De son côté, l'Autriche a insisté sur la nécessité d'obtenir de la Prusse une déclaration non équivoque sur l'observation de l'article 11,

comme elle en a fait une elle-même dans la séance du 21 avril.

La Diète a ajourné mercredi son vote sur la proposition de la Saxe.

Le bruit court qu'un corps d'armée prussien a pris position à Wittemberg, sur la frontière de la Saxe, et que le gouvernement prussien a décidé la mobilisation de toute l'armée prussienne, à l'exception du corps d'armée qui stationne dans les provinces rhénanes.

Dès que le gouvernement saxon a eu connaissance des préparatifs considérables faits sur sa frontière, il a informé le cabinet de Vienne qu'il s'attendait à une prochaine invasion de son territoire par les troupes prussiennes, et qu'il comptait sur de prompts secours de la part de l'Autriche. Le roi s'est rendu en personne, le 2, à Königstein, accompagné du ministre de la guerre. Cette ville, qui est l'arsenal de la Saxe, renferme la plus grande partie du matériel de guerre, et principalement de l'artillerie de campagne récemment transformée. Cette artillerie, qui a en Allemagne une grande réputation, va être mise tout entière sur le pied de guerre. Le roi est retourné le même jour à Dresde, qui n'est qu'à 25 kilomètres de Königstein.

Quoi qu'il en soit des intentions de la Prusse, la Saxe a réclamé l'intervention de la Diète à propos du dernier échange de notes entre les cabinets de Dresde et de Berlin.

Le Journal de Francfort apprend d'une source digne de foi que le gouvernement prussien a demandé à une direction des chemins

de fer de Francfort si elle serait en mesure d'opérer des transports de troupes prussiennes dans un délai très-rapproché.

D'après la même feuille, l'ordre de mobilisation serait arrivé à la demi-batterie d'artillerie prussienne, et à l'escadron de hussards qui se trouvent à Francfort.

On mande de Berlin, 5 mai, soir.

On regarde ici, les négociations sur la question de désarmement comme closes par suite de la continuation des armements de l'Autriche.

Les mesures annoncées hier seront mises à exécution par degrés, suivant les besoins.

On croit qu'il sera prochainement interdit aux journaux de publier des renseignements sur les mesures militaires.

La Gazette de la Bourse a reçu de Dresde le télégramme suivant :

« En présence des mesures militaires de la Prusse, un arrangement paraît avoir été conclu entre l'Autriche et la Saxe. On a pris des mesures destinées à mettre en communication les troupes saxonnes avec les troupes autrichiennes de Bohême, et à faciliter l'envoi de troupes autrichiennes à Dresde. »

Le Moniteur prussien publie un rescrit des ministres de la guerre et de l'intérieur, en date d'hier, portant qu'à la suite de l'augmentation d'une partie de l'armée ordonnée le 3, par un ordre du cabinet, la mesure du 29 mars qui défendait d'accorder des congés, se trouve applicable maintenant à toutes les provinces de la monarchie.

On lit dans le Magyar Vilag, de Pesth, du 4 mai :

« La fidélité, la loyauté chevaleresque et l'instinct de la propre conservation nous engagent, nous, la nation hongroise, à aller au secours de la monarchie, sans renoncer à nos demandes légitimes, mais en les réservant jusqu'à ce qu'elles puissent être satisfaites. Ce n'est qu'en concourant à la défense commune, ordonnée par la pragmatique sanction, que nous remplirons, dans le moment actuel, nos devoirs envers l'empereur et la patrie. »

M. le ministre de l'intérieur du royaume d'Italie a adressé la circulaire suivante à MM. les préfets du royaume :

Florence, 1<sup>er</sup> mai 1866.

Pour pourvoir à la défense de la patrie, et pour que le drapeau italien reste un ferme et glorieux symbole d'indépendance nationale, le gouvernement du roi a dû s'occuper de préparatifs militaires qui rendent nécessaire le rappel de cette province d'une bonne partie des troupes qui y tiennent garnison.

Si, d'un côté, la somme des moyens qui sont au pouvoir de l'autorité publique pour sauvegarder la sécurité intérieure peut sembler diminuée; de l'autre, cependant, pour faire face au besoin de cette sécurité, se présentent les autres éléments d'ordre et de force que les lois en vigueur offrent, en pareille circonstance, et les sentiments qui animent les autorités locales, la garde nationale et tout citoyen qui aime la patrie et veut que ses très-précieux intérêts soient défendus.

### FEUILLETON. 58

## LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite et fin.)

Les paysans se retirèrent lentement en causant ensemble avec une sorte d'appréhension. Ils étaient étourdis de tout ce qui venait de se passer, mais au fond très-satisfaits : autant ils aimaient leurs anciens maîtres, autant le nouveau leur plaisait peu. Or, ils s'en croyaient débarrassés, bien que le reste ne fût pas clair pour eux. « M'est avis, disait l'un, que M. Mallard a eu du pire. — Oui, disait l'autre, mais à qui avons-nous à faire à cet heure ? A M. le chevalier ou à du Tréhoux ? — Ah ? dame, disait le troisième, on nous le dira, faut croire. »

George lui-même n'en savait pas plus long qu'eux.

« Et bien ! monsieur Noiro, dit-il à l'avocat, lorsqu'ils furent seuls, à qui est le Breil, au bout du compte ?

— A vous, monsieur.

— Alors, je vais le remettre à M. de la Blairie.

— C'est juste, moyennant qu'il vous rende cent cinquante mille livres sur lesquelles vous m'en devez cinquante-huit mille.

— Ah ! monsieur Noiro, c'est un nouveau service que vous m'avez rendu.

— Bon, bon, répondit l'avocat d'un air impatient.

— Et maintenant, qu'y a-t-il à faire ?

— Cela me regarde, dit Noiro : je ne lâche pas mon homme, je vais le poursuivre au civil et presser son affaire au criminel. Je vous rendrai compte dès qu'il y aura un résultat. En attendant, que M. de la Blairie ne cherche pas à rembourser les cent cinquante mille livres ; c'est à lui que, vraisemblablement le dépôt fait entre les mains du notaire reviendra, tant à cause du vol des traites commis à son préjudice par Mallard, qu'à cause des revenus de Castel-Nuovo que ce coquin percevait indûment, je vois ça d'ici. Ce dépôt lui revenant, il vous remboursera et vous me désintéresserez, c'est juste. »

En parlant, Noiro avait pris la route de Châtillon, et il commençait à marcher d'un bon pas.

« Mais où allez-vous, monsieur Noiro ? lui dit George en l'arrêtant, ne revenez-vous pas à la Tour ?

— Non, je cours à Châtillon prendre mon bidet que j'y ai laissé ; deux affaires pressantes m'appel-

lent du côté des Aubiers. Si vous avez encore besoin de moi plus tard, un mot suffira ; je vous salue très-humblement. »

Sur ce, Noiro avait tourné les talons et était à dix pas avant que George eût bien entendu son dernier mot.

Inutile de le poursuivre : l'homme était ainsi fait, et ne voulait ni un compliment ni un merci.

Après avoir donné quelques ordres à deux ou trois domestiques du Breil, qui, depuis le départ du chevalier, erraient autour du logis comme des âmes en peine, George se hâta de reprendre le chemin de la Tour où l'appelaient Dieu sait quelles espérances de bonheur !

XXV.

Les hommes faibles ne se corrigent point de leurs travers à la suite des plus terribles leçons ; pour se redresser, il faut de la force, et c'est précisément ce qui leur manque.

Au bout d'un mois de séjour au Breil, le chevalier de la Blairie avait recouvré le calme de l'âme, la sérénité de son visage l'annonçait ; mais il n'était pas guéri de ses manies, heureusement sans danger désormais. Peu à peu il se persuada que, seul, il

avait rétabli les affaires de sa maison. Le nom de Mallard qu'on n'osait pas, dans les premiers temps, prononcer devant lui, reparut sur ses lèvres : « Ah ! ah ! disait-il en se frottant les mains, comme je l'ai démasqué, le misérable intrigant ! » Mais de toutes ses décisions, celle dont il s'applaudissait le plus, c'était d'avoir donné la main de sa fille à un homme « plein d'honneur, de loyauté, de modestie, et facile à diriger. » — George, disait-il à sa femme, est de vieille souche, il s'est bien montré pour nous, puis il y avait des raisons de convenance, de voisinage, enfin, ils s'aimaient tant tous les deux ! J'y ai toujours un peu pensé, en les rapprochant dans leur enfance. »

Quand on apprit au Breil que Mallard avait été condamné à ramer le reste de ses jours sur les galères du roi, le chevalier dit gravement :

« Ils l'ont puni, moi je l'avais jugé !

— On a réussi, ajouta Gambon, qui apportait cette nouvelle, à écarter le principal chef d'accusation entraînant peine de mort, grâce aux efforts très-habiles de M. Noiro, qui s'est conformé en ceci à vos instructions. Le vol des traites que Mallard a trouvées il y a trois ans, le vol des titres de Castel-Nuovo retrouvés chez lui, et une longue suite de



Si donc le besoin se présentait d'appeler à un service extraordinaire la milice nationale de la province à la tête de laquelle vous êtes placé, je ne doute pas qu'il ne vous soit facile de trouver dans les miliciens qui la composent la meilleure volonté pour satisfaire à ce devoir, que la sécurité du pays leur imposerait, lors même que la loi ne l'aurait pas absolument sanctionné. Je suis également convaincu qu'en cas d'envoi de milices mobilisées sur le territoire de votre province, leur service serait grandement facilité par le lien de fraternité qui lie à cette heure les provinces italiennes entre elles, de telle sorte que chacune d'elles sent qu'elle fait partie d'une même famille.

Cependant, pour réprimer tout attentat à la tranquillité intérieure de l'Etat, dans des circonstances aussi graves, il n'y a pas de moyen prompt et énergique qui ne soit réclamé par la conscience publique.

Et de même que le gouvernement n'épargnera ni activité ni vigueur pour satisfaire entièrement à la responsabilité qui lui incombe, et dont il comprend toute l'importance, de même il est convaincu que vous ne négligerez rien, monsieur le préfet, pour maintenir leur force et leur prestige aux autorités légitimes en toute occurrence.

Le concours de tout ordre de fonctionnaires et de toute classe de citoyens ne peut vous manquer, monsieur le préfet, pour peu qu'on réfléchisse que dans ce concours réside aussi une des forces les plus efficaces pour défendre la patrie et pour maintenir intacts ses droits et ses institutions. Le ministre, CHAVES.

L'Opinion croit savoir que la Chambre des députés italiens a discuté le 2 mai, en comité, les questions relatives à la formation de corps de volontaires et au maintien de la tranquillité publique dans les provinces méridionales.

Le général La Marmora aurait déclaré que le gouvernement ferait appel, en cas de guerre, au concours de toutes les forces nationales.

Le prince Napoléon est arrivé à Florence.

Une dépêche de Naples, du 3 mai, annonce que le prince Humbert est parti pour constituer les comités et maintenir l'ordre public contre les menées des bourbonniens et des cléricaux en cas de guerre.

La Perseveranza, de Milan, a reçu de la Vénétie les informations suivantes :

A Padoue, des affiches patriotiques ont excité des démonstrations enthousiastes.

A Venise, on travaille activement à former un camp retranché au Lido.

On annonce la concentration, dans le Tyrol italien, de trente mille hommes sous le commandement d'un lieutenant-maréchal dont le quartier-général serait à Trieste.

faux l'ont seuls conduit là où il est.

Pour prouver le vol des traites, l'enquête du vieux sénéchal de Miré a été fort utile. Je regrette que le digne homme soit mort quelques mois avant de voir le fruit de son travail.

Je le regrette aussi beaucoup, dit George, cependant je suis bien aise, d'un autre côté, de pouvoir ainsi, monsieur Gambon, vous offrir l'office de sénéchal aujourd'hui.

Vous ne sauriez l'exercer à Châtillon, qui n'est pas de la juridiction de Miré; mais les jours d'assises, vous pourrez vous installer à la Tour partout où il vous conviendra, sauf dans la chambre qui a été deux fois celle de ma mère.

Du reste, continua-t-il en souriant, je n'aurais pas cette réserve à faire, que vous seriez encore forcé de vous établir ailleurs, si vous ne vouliez pas vous astreindre à balayer vous-même votre prétoire; car Madeleine, malgré toutes mes explications, m'a signifié, que, de sa vie, elle ne mettrait les pieds dans « la Chambre des Ombres. »

FIN.

Un télégramme de Trieste annonce que la frégate autrichienne *Novara*, qui se trouvait dans l'arsenal de Pola, a brûlé hier. On croit que l'incendie n'est pas dû à une cause accidentelle.

Les lettres de Rome, du 2 mai, portent que, à la première nouvelle de l'attentat dirigé contre le czar, le pape adressa, par le télégraphe, ses condoléances à Saint-Petersbourg, et qu'il reçut, peu après, par la même voie, les remerciements du czar.

L'Observateur romano publie un article sur la guerre, où il est dit que ce fléau terrestre, ce fléau terrible, est parfois nécessaire pour guérir les nations.

Dans sa dernière séance, la Conférence pour les Principautés Danubiennes a, nous assure-t-on, écarté la candidature du prince Hohenzollern, et définitivement abandonné la combinaison du choix d'un prince étranger.

D'après une correspondance de Florence, les bruits répandus à Athènes d'un soulèvement préparé en Thessalie, en Epire et en Macédoine, paraissent d'origine autrichienne.

200 bandits seulement sont partis de l'Attique pour le nord du royaume de Grèce, dans le but de se livrer au brigandage.

Vendredi, à la Chambre des communes, des interpellations ont été adressées au gouvernement par M. D. Griffiths, relativement à la situation actuelle du continent. Cet orateur a conseillé au ministère de s'efforcer à faire agréer la médiation de la Grande-Bretagne. M. White n'a pas hésité à déclarer que la confusion dans laquelle l'Europe est plongée n'aurait pas eu lieu, si l'Angleterre n'avait point refusé de participer au congrès proposé par l'Empereur Napoléon. La Chambre n'étant plus en nombre suffisant au moment où ces interpellations se sont produites, la discussion a dû être ajournée.

L'International annonce que le gouvernement anglais a donné des instructions précises à ses représentants auprès du roi de Prusse, de l'empereur d'Autriche et du roi d'Italie pour obtenir des désarmements réciproques. Bien plus, si l'on en croit une dépêche de Saint-Petersbourg, l'Angleterre aurait proposé la réunion d'un Congrès, et la Russie aurait adhéré à cette proposition. Le gouvernement français subordonnerait son adhésion à celle de toutes les autres grandes puissances. On n'ose espérer que cette médiation puisse aboutir à des résultats satisfaisants. La plus grande anxiété règne dans les cercles financiers de Londres.

Nous empruntons les lignes suivantes à une correspondance adressée de Paris, le 5 mai au Phare de La Loire :

Les craintes sont aussi vives, aussi générales, et la guerre paraît toujours imminente. C'est que les déclarations pacifiques n'ont été appuyées par aucun fait et que les armements continuent de plus belle, de Berlin jusqu'à Florence, en passant par Dresde, Vienne et Munich.

L'Italie et l'Autriche, qui prétendent l'une et l'autre ne pas vouloir attaquer et qui, par conséquent, pourraient désarmer, déploient au contraire une activité plus grande que jamais: elles décrètent toutes deux le cours forcé des billets de banque, elles empruntent toutes deux, et le gouvernement italien, non content d'avoir obtenu des pleins pouvoirs en matière de finances, demande encore à la Chambre de pourvoir, par décrets royaux, à la défense de l'Etat! En même temps, le ministre de l'intérieur s'adresse aux établissements de bienfaisance pour qu'ils fassent.... de la charpie; on procède à une levée maritime qui donne, dit-on, de magnifiques résultats; on prend dans les couvents tous les jeunes gens condamnés à servir; on réserve un commandement dans le sud au général Prim pour tenir tête à la réaction et au brigandage.

C'est ainsi qu'on se prépare à... ne pas attaquer. Vraiment, j'aime mieux la franchise des gardes nationales, des municipalités et des particuliers qui demandent ouvertement la guerre afin de prendre la Vénétie.

En Autriche, c'est exactement la même chose, sauf que les populations ne se montrent pas aussi enthousiastes pour la guerre.

Des ordres sont donnés pour que 60,000 hommes et 10,000 chevaux soient envoyés en Vénétie avant le 14 mai. Venise est fortifiée et certaines parties des lagunes sont interdites au public; les fossés de Mantoue sont inondés; bref, l'Autriche a déjà dépensé, rien que de ce côté, une somme de 25 millions de florins.

Des journaux belges avaient annoncé que le général Klappa devait provoquer un mouvement en Hongrie en faveur de la Prusse; pendant ce temps, les feuilles de Vienne disaient que les offres du vaillant officier avaient été déclinées; le général Klappa écrit qu'il n'a fait et qu'on ne lui a fait aucune proposition. Il ajoute que ce n'est pas à quelques exilés, éloignés de leur pays depuis 17 ans, mais bien à la Diète de Pesth, qu'il appartient d'aviser à ce que la Hongrie doit faire en cas de conflagration générale.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

M. Rouher a été appelé samedi aux Tuileries, où il a eu, dit la Presse, une longue conférence avec l'Empereur. Cette nouvelle ne doit surprendre personne après l'importante séance de jeudi.

Le Moniteur annonce que les gérants des journaux l'Avenir national, le Constitutionnel, le Temps et l'Opinion nationale sont cités à comparaître vendredi prochain devant le tribunal correctionnel de la Seine, pour avoir publié un compte-rendu anticipé de la séance du Corps-Législatif du 3 mai courant.

On lit dans le Memorial d'Aix :

Un vol de grosses sauterelles s'est montré vendredi, à huit heures du soir, aux abords de notre ville, au cours Sainte-Anne, donnant en raccourci une idée de ces nuées qui envahissent parfois les campagnes d'Afrique, ravageant tout sur leur passage.

Un grand nombre de ces insectes, attirés par la lueur du gaz, s'abattaient lourdement sur les lanternes ou au pied des candélabres, où on en trouvait encore une certaine quantité le lendemain.

Quelle direction ont prise ces hôtes dangereux ?

L'obscurité de la nuit n'a pas permis de s'en assurer.

En 1613, le territoire d'Arles en fut infesté. 6,000 hectares furent ravagés en quelques heures. Cette ville dépensa 25,000 fr. pour les détruire. On donnait 10 c. par livre de sauterelles et 20 c. par livre d'œufs.

L'Algérie continue à être dévastée par les sauterelles. Les dernières nouvelles annoncent qu'elles se sont montrées à Alger; le sirocco qui s'était élevé les 29 et 30 avril avait fait espérer que ce vent débarrasserait le pays; mais il semble n'avoir servi qu'à multiplier les essaims envahissants.

Le vol qui a passé sur Alger dimanche dernier, de huit à onze heures et demie, avait une largeur de 2,000 mètres et coulait, c'est le mot, avec une rapidité de 1 mètre par seconde. Cela donne 36,000 par seconde, 2,160,000 par heure, 453,600,000 pour trois heures et demie.

Les journaux d'Alger annoncent que le 30 avril les sauterelles ont envahi Cherchell, Oued-el-Aleng et la province d'Oran; elles font des ravages considérables.

Il a peu gelé cet hiver, et le produit des glaciers de Paris a été presque nul. Pour compenser cette insuffisance, à l'approche de la saison des chaleurs on fait arriver chaque

jour dans la capitale, par les voies rapides, de grandes quantités de glace.

A l'heure qu'il est, la glace est devenue une denrée, une marchandise qui s'expédie par bateaux à vapeur et par chemins de fer, absolument comme les choses de première nécessité. Hier encore, il en est arrivé de Bâle (Suisse) vingt wagons de 5,000 kilogrammes chacun et toutes les semaines des bateaux à vapeur norvégiens en amènent au Havre des cargaisons entières qui de là remontent la Seine et viennent se déposer dans les glaciers de Paris. Les glaçons venant des contrées du Nord sont surtout d'un volume considérable et forment des blocs dont la plupart ont en moyenne un mètre cube. On cite un riche spéculateur qui a entrepris le commerce de ces glaces et qui en vend, dit-on, de 45 à 50,000 kilogrammes par jour.

L'éclairage de Paris ne comprend pas moins de 29,142 réverbères, dont 1,647 bees à l'huile et 27,495 bees de gaz. Voici, sur cette curieuse question, quelques détails que nous fournit le Sport :

Le rayonnement de Paris éclairé s'étend à une distance de plus de huit kilomètres; c'est l'étranger qui approche de la grande ville qui se voit à peine d'où provient cette réverbération féérique qui plane au-dessus de la capitale et l'entoure comme d'un nimbe lumineux.

En 1666, on commença à éclairer les rues pendant neuf mois de l'année. Sous Louis XV, l'Académie des sciences proposa les lanternes publiques à réflecteurs, qui reçurent le nom de réverbères.

On sait le terrible usage qui se fit des lanternes pendant la Révolution, ce qui occasionna le mot spirituel de l'abbé Maury qu'on alla y pendre et qui dit à la foule: « Quand vous m'y aurez accroché, y verrez-vous plus clair. » La foule fut désarmée, le grand orateur fut sauvé.

En 1818, le gaz fait son apparition dans le passage des Panoramas. Aujourd'hui il faut moins de trente minutes pour allumer les 29,142 appareils, soit à gaz, soit à l'huile. On compte une minute par chaque réverbère. Un seul homme mettrait vingt jours à éclairer Paris.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Un détachement du 97<sup>e</sup> de ligne, partant de Langres, arrivera à Saumur le 13 mai 1866 pour y tenir garnison.

Un autre détachement du même régiment, venant également de Langres et allant à Angers, passera et couchera à Saumur le 13 mai courant.

Le service d'été commencera le 14 de ce mois sur tout le réseau de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

Par décision impériale du 21 avril dernier, M. l'Intendant militaire du Fort a été désigné pour procéder à l'inspection administrative des corps de troupes et des établissements militaires dans la 15<sup>e</sup> division.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Variétés.

### CONFLAGRATION D'UN LAC DE PÉTROLE.

Un gouffre incommensurable de liquide inflammable incandescent! Une colonne immense de gaz enflammé qui jaillit dans l'espace et projette dans un rayon de vingt kilomètres des éclairs fulgurants!

Voilà un phénomène dont la nature n'est certes pas prodigue, et devant lequel l'homme, muet de stupeur admirative, est bien obligé de courber le front.

Ce spectacle grandiose, les citoyens d'un des plus grands Etats de l'Union américaine en sont actuellement témoins.

De nombreuses hypothèses ont été soulevées quant à l'origine des flux de pétrole, qui existent sur différents points du globe, et aux lois



qui les régissent. L'opinion la plus accréditée attribuait ce liquide à la décomposition des plantes dont les parties ligneuses ont constitué la houille.

Un savant américain, M. Ridgeway, a combattu cette hypothèse, et sa théorie semble avoir coupé court à toute incertitude.

L'huile de pierre (*petroleum*) se rencontre dans les couches de grès et d'argile, couches antérieures à la formation houillère, et provient de plantes marines nommées fucoides.

Ces plantes vivaient, fleurissaient et mouraient à une époque bien plus reculée que les plantes qui composent les gisements de houille, et diffèrent essentiellement des impressions trouvées dans les argiles et les schistes mêlés à ces gisements. Elles poussaient à la surface de la formation dévonienne. Lorsque les couches de grès et de schistes furent déposées par le courant d'eau salée, le grès, alors du sable, et le schiste, alors de la vase, saisirent dans la vase siliceuse la végétation nouvelle et l'entraînèrent jusqu'au groupe de grès brun.

Le climat était si chaud à l'époque de la végétation marine, que les plantes poussaient très-vite et dans une extrême abondance, probablement en conséquence de l'excès d'acide carbonique et d'hydrogène dont l'atmosphère était saturée; ou bien la surface du globe, pendant la période dévonienne, se trouvait dans une condition telle, que les plantes contenaient moins de carbone et plus d'hydrogène qu'à l'époque postérieure des plantes de la houille.

Si le contraire avait eu lieu, si les plantes marines avaient absorbé plus de carbone et moins d'hydrogène, alors les mêmes plantes, par suite de la fermentation, auraient évidemment produit des couches de charbon, et l'huile de roche n'existerait pas. La fermentation a probablement eu lieu à de grandes profondeurs au-dessous de l'Océan, car tous les puits en activité rejettent aujourd'hui une grande quantité de gaz hydrogène carburé.

Le pétrole se trouve donc sous le roc et s'étend en lacs d'une étendue variable, selon les localités. Aux Etats-Unis, où le pétrole, probablement connu des Indiens et des premiers colons, il y a deux siècles, n'est devenu l'objet de transactions commerciales qu'en 1858, aux Etats-Unis, dis-je, on en rencontre de considérables dépôts. La vallée du Ruisseau de l'huile (*Oil Creek*), dans le comté de Venango (Pensylvanie), en renferme un lac immense provenant de l'infiltration des couches supérieures; et quand la sonde, après avoir percé le roc, atteint ce réservoir, il en jaillit aussitôt une colonne d'huile qui atteint quelquefois cent cinquante pieds d'élévation.

C'est précisément dans un des puits de la vallée d'Oil Creek que s'est manifestée la conflagration.

Ce puits est situé sur le versant occidental des monts Alleghanies, à une vingtaine de kilomètres de la ville de Franklin.

Naturellement, le puits a été creusé en vue de l'extraction de l'huile. Les travaux de sondage avaient atteint déjà une profondeur d'environ 600 pieds, quand la colonne de gaz, qui doit être immense, fit irruption et s'enflamma au feu de la machine soufflante.

En un clin d'œil, des échafaudages et bâtisses, il ne restait qu'un monceau de cendres, et la machine elle-même n'était plus qu'une informe épave.

On essaya d'éteindre les flammes en comblant le puits; mais cette tentative échoua complètement, la force d'expansion du gaz repoussant violemment les terres à mesure qu'on les versait par l'orifice.

A l'heure qu'il est, le gaz sort du sol entr'ouvert en un millier de jets dont la combinaison forme une colonne jaillissant constamment du puits, dont elle a le diamètre, environ huit pieds carrés, et dont la hauteur (de 50 à 100 pieds) varie, de seconde en seconde, du minimum au maximum.

Cette colonne est fort irrégulière dans sa forme; souvent elle se divise et projette des

langues de flammes dans toutes les directions. En atteignant la plus grande élévation, elle se termine en pyramide dont la pointe ondoyante lèche horizontalement l'air et s'éteint.

Tel est le spectacle pendant le jour.

Dès que se font les ténèbres, la scène devient d'une imposante majesté qui défie toute description.

L'huile doit se trouver mêlée au gaz, car, toutes les trois ou quatre secondes, un nuage de fumée noire monte, se déroule en spirale au milieu de la flamme et disparaît en atteignant le point culminant de la colonne.

Le grondement souterrain est continu et ressemble à celui du tonnerre lointain.

Cet immense dégagement de calorique a, malgré la rigueur de la saison, considérablement adouci la température dans tout le voisinage. On secroit au commencement de l'été; les bourgeons se développent et l'herbe des champs est aussi verte et aussi fraîche qu'en avril; la glace même qui couvrait le ruisseau de l'huile s'est fondue et a disparu.

Depuis le moment où il s'est développé (il y a deux mois environ), l'incendie n'a rien perdu de son intensité et le gaz afflue avec la même force de projection. (Le Grand Journal.)

## Dernières Nouvelles.

C'est dimanche, que l'Empereur et l'Impératrice, partis de Paris à 9 heures, sont arrivés à la gare d'Auxerre. Ils y ont été reçus par le préfet et par le général commandant le département. L'Empereur et l'Impératrice sont montés en voiture et ont rencontré, à l'entrée du Pont, le maire à la tête du conseil municipal. Le maire a offert au chef de l'Etat les clefs de la ville, et c'est à ce moment que Napoléon III a prononcé les paroles dont voici l'analyse télégraphique.

« Je vois avec bonheur que les souvenirs du premier empire ne sont pas effacés de votre mémoire. Croyez que de mon côté j'ai hérité des sentiments du chef de ma famille pour ces populations énergiques et patriotes qui ont soutenu l'Empereur dans sa bonne comme dans sa mauvaise fortune. J'ai d'ailleurs leurs envers le département de l'Yonne une dette de reconnaissance à acquitter; il a été un des premiers à me donner ses suffrages en 1848. C'est qu'il savait, comme la grande majorité du peuple français, que ses intérêts étaient les miens et que je détestais comme lui ces traités de 1815, dont on veut faire aujourd'hui l'unique base de notre politique extérieure. Je vous remercie de vos sentiments; au milieu de vous je respire à l'aise, car c'est parmi les populations laborieuses des villes et des campagnes que je retrouve le vrai génie de la France. »

L'Empereur et l'Impératrice se sont rendus à la cathédrale pour y entendre la messe; de la cathédrale ils se sont dirigés vers le champ du concours régional.

L'Empereur et l'Impératrice ont visité ensuite le concours; pendant cette visite ils ont passé devant les pompiers rangés en bataille.

Toutes les correspondances et les dépêches télégraphiques d'Allemagne et d'Italie signalent des mouvements de troupes ayant pour but la concentration de corps d'armée sur divers points.

Aux armements de la Prusse, de l'Autriche et de la Saxe viennent s'ajouter ceux du Wurtemberg. Les contingents de l'armée wurtembergeoise se réunissent à Ludwigsbourg, place d'armes située à quatorze kilomètres de Stuttgart. La levée se fait très-régulièrement; tous les jeunes gens s'empressent de répondre à l'appel.

En Italie, un décret royal vient d'ordonner la mobilisation de cinquante bataillons de la garde nationale.

Les bruits de guerre ont déjà eu sur nos marchés une fâcheuse influence. Les corres-

pondances et les journaux des départements nous apprennent que la panique a gagné le commerce et l'industrie et que, dans nos centres principaux, à Marseille, à Lyon, à Saint-Etienne, à Lille, à Nantes, plusieurs grandes opérations ont été ou suspendues ou contremandées; on craint de s'engager pour l'avenir.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

**La Compagnie anonyme des Rail-routes des Pays-Bas** émet les titres de son capital-obligations, très-limité d'ailleurs et dont une partie seulement est mise à la disposition du public. Les conditions de cette émission méritent d'être remarquées.

Ces Obligations, au nombre de dix mille, sont émises à 235 fr., rapportant 15 fr. d'intérêt par an payables par semestre à Paris, La Haye, Bruxelles et Londres, et sont remboursables à 500 fr. en 50 années, par tirages au sort. — Il sera, en outre, attribué à chaque obligation une prime de reconstitution de 235 fr., et constituée au moyen d'un dépôt régulier.

Les versements sont payables à raison de 25 fr. par mois, le coupon à échoir étant reçu en déduction, le prix effectif de ces obligations revient donc à 227 fr. 50 c.

Si l'on considère que ce réseau dessert des villes comme *Rotterdam*, *La Haye* et *Amsterdam*, c'est-à-dire des centres les plus riches et les plus florissants de l'Europe, on comprend que ces obligations appellent l'attention de ceux qui cherchent à placer leurs capitaux d'épargne d'une manière productive et qui ne leur laisse aucun genre d'inquiétude.

La caisse du Crédit général sur marchandises (MM. B. Calmels et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue de la Feuillade, 3.) à Paris, s'est chargée de l'émission de ces Obligations.

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES dans les départements, chez MM. les Banquiers: On verse 25 francs en souscrivant.

On peut souscrire en versant dans les succursales de la Banque de France, au crédit de MM. B<sup>ie</sup> Calmels et C<sup>ie</sup>.

On peut souscrire aussi par correspondance en envoyant le montant du premier versement en billets de Banque, en bons de poste ou en chèques, sur les grands établissements financiers, ou en papier sur Paris à courts jours.

M. S. REVEAU, à Saumur, se charge de transmettre les souscriptions sans frais.

La librairie Achille Faure met en vente un livre dont l'apparition fit événement autrefois et fonda une de nos plus grandes réputations de romancier; il s'agit des *Mystères de Londres*, le premier succès et peut-être le chef-d'œuvre de Paul Féval. Après tant d'années et tant d'autres triomphes, l'auteur du *Bossu* et du *Drame de la Jeunesse* a voulu publier une édition définitive de l'œuvre qui fut la gloire de ses débuts. Il a consacré cet hiver quatre mois entiers à revoir, corriger, à remettre au point les choses qui avaient vieilli. L'action se précipite maintenant sans obstacle du prologue au dénouement, traversant avec une entraîante rapidité les mille péripéties qui font des *Mystères de Londres* un roman modèle. On peut dire que c'est la fougue du premier jet, concentrée par l'expérience, et multipliée par la maturité du talent.

Les *Mystères de Londres*, qui faisaient autrefois trois volumes, sont complets dans l'édition Faure en 2 vol. in-18 Jésus.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 5 mai.

Texte: Le prince de Danemark à Paris. — Revue politique. — Courrier de Paris. — Procession à N. D. de la Garde. — Cayalcade au profit des pauvres, à Alger. — La Mi-Carême d'un convalescent, nouvelle, par M. Jules Janin (suite et fin). — *Bonum vinum, bonum latinum*. — Salon de 1866. — Revue

scientifique. — Le hasard s'amuse, nouvelle. — Les ports militaires de la France: Brest. — Voyage aux îles Ioniennes (suite). — Chronique musicale. — Concours central de chevaux de service français. — Courses de Bordeaux.

Gravures: S. A. R. le prince de Danemark. — Un retour de courses aux Champs-Élysées. — Procession à Notre-Dame de la Garde. — Carrousel à Alger. — Le mois de mai, par Gavarni. — Salon de 1866 (2 gravures). — Les ports militaires de la France: Brest (3 gravures). — Voyage aux îles Ioniennes (5 gravures). — Concours central de chevaux de service français (2 gravures): *Puebla* et *Shangai*, premiers prix. — Échecs. — Rébus.

ETAT-CIVIL du 16 avril au 1<sup>er</sup> mai 1866.

NAISSANCES. — 17, Ferdinand Didier, rue du Portail-Louis. — 19, Joséphine Razin, rue des Moulins. — 20, Marie-Léontine Lacour, place de la Bilange; — Emile-Edouard Renou, rue de la Croix-Verte; — Charles-Henri Malecot, rue du Portail-Louis. — 21, Camille-Félix Soumille, rue de l'Echelle; — Georges-Baptiste Barbin, place de l'Arche-Dorée. — 23, Marie Martin, salle de la Maternité. — 24, Marie Brunet, montée du Fort. — 25, Marie-Louise Boutiller, rue de la Chouetterie; — Alphonse Guimard, rue de Fenet; — Gabrielle-Blandin Gallé, place de la Bilange.

MARIAGES. — Alphonse Renard, sous-lieutenant au 12<sup>e</sup> dragons, en garnison à Moulins (Allier), et M<sup>lle</sup> Hortence Delbut, sans profession, de Saumur. — 17, Auguste Brosse, charron, de Saumur, et Abel-Candide Ganne, domestique, de Parthenay. — 18, René Moulières, domestique, et Zoé Champrobert, blanchisseuse, tous deux de Saumur. — 21, Louis-François Tanonay, domestique, et Anne-Marie Chevreux, domestique, tous deux de Saumur. — 23, Alphonse-Julien Létourneau, menuisier, et Elisabeth Prou, sans profession, tous deux de Saumur. — 24, Ernest Grolleau, boucher, et Caroline-Désirée-Justine Blanchard, sans profession, tous deux de Saumur. — 28, Jean Levain, employé, de Fontevault, et Eugénie Bourdon, sans profession, de Saumur. — 30, François Boinier, charron, et Joséphine Champiré, sans profession, tous deux de Saumur; — Edmond Bigeau, caissier de banque, et Marie-Amélie Gilbert, sans profession, tous deux de Saumur; — Victor Peltier, ferblantier, et Marie Tiran, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — Louis Ploquin, 5 ans, rue du Temple. — 17, Pierre-Edouard Barrabant, 54 ans, rue St-Nicolas; — Anne Gallet, veuve René Levêque, journalière, 71 ans, à l'Hôpital. — 18, Hermine Robert, 6 ans, rue de l'Hôtel-Dieu; — Marguerite Bruère, femme Jousset, 45 ans, à l'Hôpital. — 19, Louise Zpé, 37 ans, célibataire, à l'hospice de la Providence; — Anne Garnier, 80 ans, veuve Pierre-Auguste Laurent, rue de la Visitation; — Désiré-Louis Bisson, élève maréchal-ferrant, 22 ans, à l'École de cavalerie. — 20, Lambert-François Armenou, jardinier, 83 ans, rue de la Croix-Verte; — Auguste Savatier, 75 ans, rue Bodin. — 22, Hyacinthe Caillère, femme Touchet, 30 ans, rue St-Jean. — 23, Louise Boutin, 56 ans, veuve Pierre-Joseph Fénerolle, rue de l'Ancienne-Messagerie. — 24, Rose-Suzanne-Marie Benetreau, 81 ans, veuve Calixte Bruneau, rue du Portail-Louis. — 28, Justine Petit, 28 ans, couturière, rue de la Visitation; — René Moreau, 50 ans, maçon, rue des Capucins.

Marché de Saumur du 5 mai.

Froment (l'h. 77 k.)	16 48	Paille de ratelier	
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	15 84	(hors barrière)	67 65
Seigle . . . . .	11	Paille de litière, id.	52 05
Orge . . . . .	12	Foin . . . . . id.	59 86
Avoine anc. (entrée)	12 50	Luzerne (les 180 k)	53 80
Fèves . . . . .	14	Grain de lin (70 k.)	28
Pois blancs . . . . .	20 25	— de trèfle (70 k.)	100
— rouges . . . . .	17	— de luzerne.	80
Cire jaune (50 kil)	220	— de colza.	—
Huile de noix ord.	80	— de chenevis	29
— de chenevis . . . . .	48	Amandes concas-	
— de lin . . . . .	53	sées (les 100 k.)	164



COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1865.	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80 à 90
Ordin., env. de Saumur 1865.	1 <sup>re</sup> id.	45 à 50
Id.	2 <sup>e</sup> id.	40 à 45
Saint-Léger et environs 1865.	1 <sup>re</sup> id.	40 à 43
Id.	2 <sup>e</sup> id.	36 à 38

ROUGES (3).

Le Puy-N.-D. et environs 1865.	1 <sup>re</sup> id.	40 à 42
Id.	2 <sup>e</sup> id.	36 à 38
La Vienne, 1865.	1 <sup>re</sup> id.	28 à 32
Souzay et environs 1865.	1 <sup>re</sup> qualité	75 à 100
Champigny, 1865.	1 <sup>re</sup> id.	160 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	125 à »

Varrains, 1864.	1 <sup>re</sup> qualité	110 à 125
Varrains, 1865.	2 <sup>e</sup> id.	90 à 100
Bourgueil, 1865.	1 <sup>re</sup> id.	75 à 90
Id.	2 <sup>e</sup> id.	70 à 80
Restigny 1865.	1 <sup>re</sup> id.	60 à 65
Chinon, 1865.	1 <sup>re</sup> id.	60 à 65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	60 à 65

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

BOURSE DU 5 MAI.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 64 90.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 94 50

BOURSE DU 7 MAI.

3 p. 0/0 baisse 1 fr. 70 cent. — Fermé à 63 20.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 1 fr. 50 c. — Fermé à 93 00.

Etudes de M<sup>e</sup> POULET, avoué-licencié, rue Cendrière, n° 3, à Saumur, et de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Le dimanche trois juin mil huit cent soixante-six, à midi.

Par le ministère de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, commis par le jugement dont il sera ci-après parlé.

**LES BIENS**

Ci-après désignés.

Appartenant à Pierre Abraham, domicilié au Coudray-Macouard, actuellement pensionnaire à l'asile d'aliénés à Sainte-Gemmes, interdit par jugement du tribunal civil de Saumur, du premier février mil huit cent soixante-six, enregistré; la vente en a été ordonnée par jugement rendu sur requête par le même tribunal, le douze avril mil huit cent soixante-six, enregistré;

Sur la poursuite de M. Pierre Abraham père, cultivateur, demeurant au Coudray-Macouard, agissant au nom et comme tuteur à l'interdiction dudit sieur Pierre Abraham, Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Saturnin Poulet, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 3;

En présence ou lui dûment appelé de M. Gerbier, Laurent, cultivateur, demeurant à Rougeville, commune d'Artannes, subrogé-tuteur dudit interdit, savoir:

1<sup>er</sup> Lot. — Onze ares dix centiares de terre, à prendre dans la pièce des Tabonneaux, commune du Coudray-Macouard, n° 599, section A du cadastre, joignant au nord Hulin-Dumont, au levant la dame Abraham-Saillant et autres, au midi la dame Jousselin et Reveillon, au couchant la route impériale de Saumur à Montreuil-Bellay; mise à prix deux cent cinquante francs, ci. 250 f.

2<sup>e</sup> Lot. — Seize ares quarante-neuf centiares de terre, sis à la Noue, commune de Distré, joignant au nord M. Du Baul, au midi Duperray, au levant Masse; mise à prix deux cent cinquante francs, ci. 250 »

3<sup>e</sup> Lot. — Quatre ares vingt-trois centiares de vigne, à la Caille, commune du Coudray-Macouard, joignant au nord Riolland, au midi Bouvier; mise à prix soixante-dix francs, ci. 70 »

4<sup>e</sup> Lot. — Trois ares quatre-vingt-dix centiares environ de vigne, situés aux Ruaux, même commune, joignant au midi Vénon, au levant Gerbier, au couchant Boutin, au nord Salot; mise à prix cinquante francs, ci. 50 »

5<sup>e</sup> Lot. — Deux ares quarante-deux centiares de terre, situés à la Motte, commune d'Artannes, actuellement en luzerne, joignant au levant Merlain, au couchant Boutin, au nord le sieur Gerbier, au midi le sieur Merlain; mise à prix cinquante francs, ci. 50 »

6<sup>e</sup> Lot. — Sept ares soixante-quinze centiares de pré, situés au Patureau, commune d'Artannes, joignant au levant les communs d'Artannes, au midi

A reporter.. 670 »

Report... 670 »  
Jean Robert, au couchant le chemin et au nord Gerbier; mise à prix cent vingt-cinq francs, ci. 125 »

7<sup>e</sup> Lot. — Six ares trente-six centiares de pré environ, situés dans la Prairie-du-Bourg, commune d'Artannes, joignant au nord Vénon, au levant le fossé d'Artannes, au midi Gerbier, au couchant le chemin; mise à prix cent vingt-cinq francs, ci. 125 »

8<sup>e</sup> Lot. — Sept ares trente-cinq centiares de terre, situés aux Sercoires, commune d'Artannes, joignant au nord Moquin, au couchant les mineurs Simon, au levant Robert, Jean, au midi Beausse; mise à prix deux cents francs, ci. 200 »

9<sup>e</sup> Lot. — Neuf ares deux centiares de terre, situés au Pain-Bénil, commune d'Artannes, joignant au nord Courtilleau, au levant Dubois, au couchant Héroult, au midi Chevet; mise à prix deux cent cinquante francs, ci. 250 »

10<sup>e</sup> Lot. — Trois ares trente-huit centiares de pré, situés au Pré-du-Bourg, commune d'Artannes, joignant au levant Gerbier, au nord Moquin, au midi Aubert, au couchant Guibert, Louis; mise à prix soixante-quinze francs, ci. 75 »

11<sup>e</sup> Lot. — Deux ares un centiare de vigne, situés au Grucher, commune d'Artannes, joignant au nord Foucault, au levant Gasnault, au midi Chevet, au couchant les mineurs Simon; mise à prix cinquante francs, ci. 50 »

12<sup>e</sup> Lot. — Six ares cinquante-trois centiares de terre, aux Vertenaises, même commune, joignant au nord un chemin, au levant Charbonneau, au midi Chilloux, au couchant Boutin; mise à prix deux cents francs, ci. 200 »

13<sup>e</sup> Lot. — Treize ares de terre, situés aux Vertenaises, même commune, joignant au nord un chemin, au levant Vénon, au midi Robert, Jean, au couchant Tournon; mise à prix, quatre cents francs, ci. 400 »

14<sup>e</sup> Lot. — Sept ares quatre-vingt-quatorze centiares de terre, situés au lieu nommé les Quatre-vingt-Boisselées, joignant au nord Robert, Jean, au levant Guibert, Louis, au midi Robert fils, au couchant Louis Salot; mise à prix, trois cents francs, ci. 300 »

15<sup>e</sup> Lot. — Deux ares quatre-vingt-seize centiares de vigne, situés aux Ruaux, commune du Coudray, joignant au nord Coiffard, Jean, au levant Gallet, au midi Louis Foucault, au couchant Gerbier; mise à prix, cinquante francs, ci. 50 »

16<sup>e</sup> Lot. — Deux ares quatorze centiares de terre en luzerne, situés aux Ruaux, même commune,

A reporter.. 2,445 »

Report... 2,445 »  
joignant au nord Robert, Etienne, au levant le chemin, au midi Bouvier, Louis, au couchant la veuve Bourré; mise à prix, cinquante francs, ci. 50 »

17<sup>e</sup> Lot. — Trois ares soixante-quatorze centiares de vigne, situés au Crouziller, commune d'Artannes, joignant au nord Reny, au levant Foissier, au midi Poitou, au couchant Gerbier; mise à prix, quatre-vingts francs, ci. 80 »

18<sup>e</sup> Lot. — Huit ares soixante-douze centiares de terre, situés au Bariau, commune du Coudray-Macouard, joignant au nord un fossé et un chemin d'exploitation, au levant Robert, Jean, au midi Riolland, au couchant Gerbier; mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150 »

19<sup>e</sup> Lot. — Dix ares trente-cinq centiares, situés à la Grise, commune d'Artannes, joignant au levant les mineurs Simon, au midi Guyard, au couchant Gerbier, au nord un chemin; mise à prix, trois cent francs, ci. 300 »

20<sup>e</sup> Lot. — Treize ares un centiare de vignes, situés au Moulin-à-Vent, commune d'Artannes, joignant au levant Boutin, au nord Foucault, au couchant Gerbier, et au midi Fouassier; mise à prix, quatre cents francs, ci. 400 »

21<sup>e</sup> Lot. — Dix ares quatre-vingt-onze centiares de terre en luzerne, situés au Chilloux, même commune, joignant au nord Normand, au levant René Gerbier, au midi Laurent Méchin; mise à prix, quatre cents francs, ci. 400 »

22<sup>e</sup> Lot. — Dix ares vingt-huit centiares de terre, situés au Fongéray, même commune, joignant au nord un chemin, au levant les mineurs Simon, au midi Coupé, au couchant Souillé; mise à prix, quatre cents francs, ci. 400 »

23<sup>e</sup> Lot. — Six ares quarante-six centiares de vigne, situés au Crouzillé, même commune, joignant au nord Reny, au levant Gerbier, au midi Jean Fouassier, au couchant Jean Robert; mise à prix, cent vingt francs; ci. 120 »

24<sup>e</sup> Lot. — Trois ares quarante-cinq centiares de vignes, situés en Crouzillé, commune d'Artannes, joignant au nord un chemin, au levant Vénon, au midi Gerbier, au couchant les mineurs Simon; mise à prix, cent vingt francs, ci. 120 »

25<sup>e</sup> Lot. — Douze ares soixante-quinze centiares de terre, à la Grande-Nouette, commune du Coudray, joignant au nord Coutelot, au levant Louis Gerbier, au midi la dame Deseudais, au couchant la même; mise à prix, quatre cents francs, ci. 400 »

26<sup>e</sup> Lot. — Une maison,

A reporter.. 4,865 »

Report... 4,865 »  
située dans la rue de la Motte, commune du Coudray, comprenant deux chambres à cheminée, grenier au dessus, une grange, une écurie, caves et pressoir, cour et jardin, joignant au nord et au midi des rues, au couchant Patry, François; communauté aux courdoires de Patry, puits commun; mise à prix, quinze cents francs, ci. 1,500 »

Total des mises à prix six mille trois cent soixante-cinq francs, ci. 6,365 »

Pour tous renseignements, s'adresser:

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LEROUX, notaire chargé de la vente, dépositaire du cahier des charges;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> POULET, avoué poursuivant, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 3;

3<sup>o</sup> A M. Pierre ABRAHAM père, cultivateur au Coudray-Macouard.

Fait et rédigé par moi avoué poursuivant, à Saumur, le vingt-six avril mil huit cent soixante-six.

POULET.

Enregistré à Saumur le trois mai mil huit cent soixante-six, f° 14, c° 3. Reçu un franc dix centimes et demi quinze centimes. (Signé) GUILLOT.

Etudes de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire en la même ville.

**VENTE**

**D'UNE MAISON**

Sise à Saumur rue d'Orléans, n° 25.

Mise à prix : 10,000 fr.

L'adjudication aura lieu le dimanche 13 mai 1866, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, commis à cet effet.

Cette maison est habitée par le sieur Louis Bassereau, boisselier et marchand de vin.

Elle sera vendue à la requête de M. Louis-Denis Guérin, ancien huissier, syndic de la faillite dudit sieur Bassereau.

Pour extrait.

(212) Signé : LABICHE.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

OU A LOUER

Présentement,

**UNE MAISON,**

Située à Saumur, rue des Payens, appartenant aux héritiers de M. Revelière, avec très-grand jardin, susceptible d'être divisée en deux locations.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, et au concierge de la Mairie pour visiter la maison. (190)

Etude de M<sup>e</sup> LEPELTIER-RICHER, notaire à Nantes, place Royale, 11.

**A VENDRE**

De suite et à des conditions très-avantageuses,

**LE FONDS D'HOTEL**

du Commerce et des Colonies

Sis à Nantes, rue Santeuil, près la Poste. Mobilier de 60 chambres, linge, argenterie, vins, provisions diverses, 4 chevaux et voiture. (226)

Etudes de M<sup>e</sup> CHAPIN et LORIOU DE BARNY, notaires à Angers.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION

**L'USINE**

DE

**CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE,**

Située commune de ce nom, arrondissement de Segré, département de Maine-et-Loire.

**DÉSIGNATION :**

Cette usine consiste en :

1<sup>o</sup> Vastes bâtiments à cinq étages où se trouvent : trente paires de meules, mises en mouvement par deux turbines; bluteries, nettoyage et autres ustensiles, magasins.

2<sup>o</sup> Maison de maître en bon état, avec bâtiments de service : cour, issues, jardin, terrains et prairies; le tout contenant un hectare vingt ares environ.

3<sup>o</sup> Chute d'eau évaluée de la force de deux cent quarante chevaux environ sur la rivière la Sarthe.

L'adjudication aura lieu en l'étude de M<sup>e</sup> CHAPIN, notaire à Angers, place du Ralliement, n° 12, le samedi 9 juin 1866, à midi.

Mise à prix, 270,000 fr.

On adjugera sur une seule enchère.

S'adresser, pour avoir des renseignements, auxdits M<sup>e</sup> CHAPIN et LORIOU DE BARNY, notaires à Angers, place du Ralliement. (227)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**GRANDE**

**VENTE MOBILIÈRE**

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 13 mai 1866, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, à la PERRIÈRE, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, chez M<sup>me</sup> veuve Couscher de Vautibault, propriétaire, à la vente publique aux enchères du mobilier.

La désignation au prochain numéro. (250)

**A VENDRE**

OU A LOUER

Présentement,

**MAISON DE CAMPAGNE**

AVEC JOLI JARDIN,

Située à la Croix-Cassée; près le Chapeau.

S'adresser à M. CORDOSE, tailleur, rue Saint-Jean. (208)

**Changement de domicile.**

L'étude de M<sup>e</sup> BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n° 8. (194)

Clerc d'avoué. — On demande un principal clerc d'avoué capable; bons appointements.

S'adresser à Tours, au président de la Chambre des avoués. (225)

ON DEMANDE UN APPRENTI, pouvant gagner de suite.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imp. de P. GODET.